

Décret

Générale

colonial

Décret n° 1406 dé terminant les modalités d'application, dans les territoires d'outre-mer autres que Madagascar, de la loi n° 46-2383.

n° 1406 dé

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 décembre 1946

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro
31 décembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 46-2575 du 20 novembre 1946 déterminant les modalités d'application, dans les territoires d'outre-mer au tres que Madagascar, de la loi n° 46- 2383; — le décret n° 46-2580 du 21 novembre 1946 fixant la date des élections au Conseil de la République à la Côte française des Somalis et dans les Etablissements français de l'Océanie. Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extra ordinaire, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur,p.i. SIRIEX.